

POLITIQUE URBAINE

« Développement urbain durable et inclusif »



Division infrastructures sociales
Département infrastructures économiques et sociales
Décembre 2020

Avis de non-responsabilité

Ce document a été produit par la Banque islamique de développement et ne peut être utilisé que dans l'exercice de fonctions officielles. Les opinions exprimées dans ce document n'impliquent aucun jugement, approbation ou acceptation, par la BID ou ses pays membres, du statut juridique d'un territoire ou d'une frontière. Les données et informations contenues dans ce document ont été extraites de sources disponibles dont les références sont fournies dans la mesure du possible. La BID ne peut être tenue responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité ou de la justesse de ces données et informations.

Table des matières

| | |
|--|----|
| I. Objet, Objectifs et Contexte | 1 |
| II. Définitions | 5 |
| III. Portée | 6 |
| IV. Principes directeurs | 14 |
| V. Rôles et Responsabilités | 17 |
| VI. Politiques connexes | 17 |
| VII. Historique des versions | 18 |

« Les villes non durables pèsent sur l'avenir de nos sociétés. Sans un engagement exprès à investir dans des technologies innovantes, nos villes ne seront pas préparées aux défis de l'urbanisation rapide »

S.E. Dr Bandar M. H. Hajjar

Ancien Président de la Banque islamique de développement et
du Conseil des Directeurs exécutifs de la BID

I. Objet, Objectifs et Contexte

1. À l'aube du XXI^e siècle, le monde a connu un changement démographique notable lorsque, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la population urbaine mondiale a dépassé la population rurale. Les tendances et les projections démographiques indiquent que ce déplacement du milieu rural vers le milieu urbain se poursuivra, faisant de la transition vers des sociétés urbaines et de leur mode de gestion un impératif de développement. Au plan mondial, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et certaines parties du Moyen-Orient où les pays membres de la Banque islamique de développement (BID) sont principalement concentrés, devraient connaître la croissance urbaine la plus dynamique et la plus rapide dans les décennies à venir.

2. La politique urbaine de la BID est destinée à éclairer tous ses programmes et opérations urbains; elle met l'accent sur l'objectif principal de réaliser le développement urbain durable et inclusif dans les pays membres. Le besoin de disposer d'une politique urbaine moderne qui énonce une vision proactive, un cadre stratégique, des outils d'intervention, des services et des produits financiers est crucial aussi bien pour la BID que pour les pays membres. Ces objectifs sont promus au niveau international par l'Objectif de développement durable 11 (ODD 11) et l'engagement à œuvrer pour " **ne laisser personne de côté** ". Ils s'accordent avec les objectifs stratégiques de la BID, notamment la Stratégie décennale et le Programme quinquennal du Président qui mettent l'accent sur les compétences, l'établissement des liens, les financements innovants et l'obtention de résultats.

3. Les défis auxquels sont confrontés les pays en développement en raison de l'urbanisation importante et rapide ne peuvent être sous-estimés - à la fois positifs (s'ils sont bien gérés) et négatifs (si les pays ne disposent pas des politiques et des institutions capables de les gérer). Certaines des principales opportunités et menaces du développement urbain dans les pays membres de la BID sont les suivantes :
 - **Tendance soutenue à l'urbanisation.** En 1950, la population urbaine mondiale représentait environ 30 pour cent toute la population. Aujourd'hui, elle est estimée 55 pour cent et d'après les projections démographiques, elle pourrait atteindre 60 pour cent d'ici 2050¹.
 - **Les villes sont le moteur de l'économie nationale.** Étant donné que les villes abritent la plupart des activités industrielles et des services, les zones urbaines représentent en moyenne 80 pour cent de la production économique d'un pays donné².

¹ World Urbanization Prospects 2018 Revision, United Nations Population Division, United Nations (2019).

² Les estimations divergent sur ce point, mais de nombreuses sources, notamment le Rapport mondial sur le développement 2009, estiment que les villes génèrent 80 % au moins du PIB global des pays. Reshaping

- **L'urbanisation sans la croissance constitue un sérieux défi pour de nombreux pays membres de la BID.** Alors que l'urbanisation et la croissance économique sont censés évoluer en pair, de nombreux pays en développement, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, sont confrontés à une « poussée » migratoire depuis les zones rurales (en raison des mauvaises conditions de vie) plutôt qu'à une « attraction » économique vers les villes dont nombreuses n'ont pas pu générer les emplois et des opportunités économiques pour ces migrants.
- **Les mégapoles sont aujourd'hui une caractéristique du monde en développement.** Les mégapoles, autrefois réservées au monde développé, sont désormais en majorité situées dans des pays en développement, dont la plupart sont des pays membres de la BID.
- **Les établissements informels et les bidonvilles en expansion constituent un sérieux défi.** Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, jusqu'à 80 pour cent des habitants des villes n'ont pas accès à un logement formel³. Dans quinze pays membres de la BID, la population urbaine vivant dans des bidonvilles dépasse 50 pour cent⁴.
- **L'urbanisation rapide se traduit par une demande croissante des services urbains.** Environ 286 millions de personnes dans les pays membres de la BID sont dépourvus d'accès amélioré à l'approvisionnement en eau et 666 millions n'ont pas accès à des services d'assainissement améliorés⁵. Bien que l'accès soit amélioré ces dernières années, des écarts importants existent toujours entre les pays membres de la BID à revenu élevé et ceux à revenu faible.
- **Le manque de liens entre l'urbanisme et le transport urbain entraîne des coûts de congestion élevés dans les villes des pays en développement.** Alors que les taux de motorisation augmentent en raison de la croissance urbaine et de la prospérité, des coûts d'encombrement se font également sentir dans la plupart des pays membres de la BID. Un changement d'orientation vers la mobilité urbaine, des alternatives de transport non-motorisées, de meilleurs moyens de transport publics et l'aménagement urbain plus efficace peuvent aider à réduire la congestion, prévenir les accidents et les pertes en vies humaines, et améliorer la qualité de l'air affectée par les émissions des véhicules.

Economic Geography, World Bank (2008); Urban World: Mapping the Economic Power of Cities, McKinsey Global Institute (2011); Urban America: Us Cities in the Global Economy, McKinsey Global Institute (2012).

³ Stocktaking of the Housing Sector in Sub-Saharan Africa: Challenges and Opportunities. World Bank (2015), citing Nigeria (80%), Ghana (90%), Senegal (80%), Zambia (80%), Cameroon (97%).

⁴ World Development Indicators and UN-Habitat Data (2014).

⁵ Urban Development in OIC Countries: Towards Sustainable Urbanization. Statistical, Economic and Social Research and Training Centre for Islamic Countries (SESRIIC), 2019.

- **Les villes sont à la fois les causes et les victimes des effets du changement climatique.** Les villes absorbent environ 75 pour cent de la consommation totale en ressources naturelles⁶, émettent jusqu'à 80 pour cent des gaz à effet de serre, et dégagent 50 pour cent des déchets après consommation.
- **Les villes sont l'épicentre des risques de catastrophe.** Si aucune mesure n'est prise, l'élévation du niveau de mer pourrait submerger des terres, principalement des villes, qui abritent actuellement 164 millions de personnes dans quarante-quatre pays membres de la BID. À 1,5° C de réchauffement de la planète, les pays membres de la BID représenteront 20 pour cent de la population mondiale vivant dans des régions menacées. À 4° C, ce chiffre passera à 26 pour cent⁷. Une étude menée par le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques⁸ a montré que le nombre de catastrophes dans les pays de l'Organisation de Coopération islamique (OCI) est passé de 681 (23 pour cent) dans les années 1990 à 1431 (26 pour cent) de 2000 à 2012. Les pays arabes sont principalement touchés par les inondations (229), les épidémies (91), la sécheresse (42), les tempêtes (41) et les tremblements de terre (23).

4. Le programme urbain comprend une série de défis de développement plus urgents et plus contraignants auxquels sont aujourd'hui confrontés les pays en développement. Les pays qui déploient les ressources et les efforts de gestion nécessaires à l'aménagement de leurs villes récolteront les fruits des économies des agglomérations urbaines, de la création d'emplois et de la croissance économique, mais aussi ils contribueront à en faire des établissements plus inclusifs en y réduisant la pauvreté. Cependant, les autres pays seront confrontés à un avenir périlleux en raison de l'expansion des établissements informels et des bidonvilles et du manque d'opportunités économiques devant affranchir les migrants ruraux de leur pauvreté, une situation qui est aggravée chaque année par des taux de croissance urbaine sans précédent.

5. Alors que l'accent est mis de nos jours sur les mégapoles dans les pays en développement, plus de la moitié de la population urbaine mondiale vit dans des villes secondaires et des villes de 500.000 habitants ou moins⁹. Les villes secondaires remplissent une fonction assez critique car elles servent souvent de centres régionaux d'activité économique, relient les marchés urbains et ruraux et abritent des activités essentielles à la préservation des vies et des moyens de subsistance des habitants des deux milieux.

Elles fournissent des débouchés pour les produits agricoles des zones rurales, ouvrent l'accès aux réseaux régionaux et aux services commerciaux, et aident à désengorger les capitales et les métropoles qui deviennent rapidement encombrées et inaccessibles en raison de

⁶ Resilience and Resource Efficiency in Cities. UN Environment Program, 2017.

⁷ SESRIC 2019.

⁸ SESRIC 2012. Gestion des catastrophes et des conflits dans les pays de l'OCI

⁹ World Urbanization Prospects (2014 Revision). United National Population Division.

l'urbanisation rapide. Les zones rurales assurent la sécurité alimentaire et de nombreuses ressources naturelles nécessaires à la survie et à la prospérité des établissements urbains. Plus récemment, les zones rurales sont venues au secours des établissements urbains en servant de refuge temporaire contre la pandémie du coronavirus.

6. La politique dans le secteur urbain a considérablement évolué au cours des dernières décennies. Il y a cinquante ans, les villes étaient considérées par beaucoup de pays comme de simples prestataires de services de base, de collecte de déchets solides et assainissement, et n'avaient guère besoin de politiques urbaines au niveau national. Aujourd'hui, les fonctions des villes sont reconnues comme plus complexes et plus importantes, tant pour l'ampleur que pour la qualité des services qu'elles offrent à la population urbaine croissante.

La décentralisation est l'une des raisons qui a accentué le rôle des villes vu que les responsabilités et, dans une mesure plus lente, la collecte d'impôts a été transférée au fil du temps aux administrations locales. Plutôt que de priver les gouvernements nationaux de ce qui était autrefois perçu comme leur rôle, la décentralisation a inauguré une nouvelle ère pour la politique urbaine. Aujourd'hui, le rôle central du gouvernement est considéré plus critique dans l'établissement de normes de qualité pour les communes, de directives pour la gestion et l'aménagement urbains et de la politique du logement, le renforcement des liens entre milieu rural et milieu urbain, la création d'opportunités économiques pour sortir les personnes de la pauvreté, et la garantie d'un financement municipal adéquat pour répondre aux besoins de service de nouvelle croissance urbaine. Ce rôle dépasse les capacités d'une seule agence.

Pour favoriser la coordination des politiques urbaines au niveau national, certains pays ont créé des conseils supérieurs pour le développement urbain, supervisés par un fonctionnaire de haut niveau chargé de mettre en place une politique et une stratégie d'intervention coordonnées pour un développement urbain durable et inclusif¹⁰.

7. Le Nouvel Agenda Urbain (NAU) qui a vu le jour lors de la conférence Habitat III en 2016, rend compte de cette importante dynamique. L'élaboration de la politique urbaine nationale est l'une des pierres angulaires du Nouvel Agenda Urbain pour les Villes et d'Habitat III. Elle est un outil de gestion urbaine vital pour les gouvernements nationaux afin de promouvoir un développement urbain durable et inclusif. En conséquence, la politique urbaine nationale constitue un élément central de la politique urbaine de la BID et le fondement sur lequel un développement urbain harmonieux peut être promu dans les pays membres de la BID.

8. Les pays membres comptent sur la BID, en tant que banque multilatérale de développement, pour les aider à mobiliser des financements nécessaires à la réalisation des infrastructures urbaines urgentes. Toutefois, les résultats et gains pour le développement ne seront pas assurés en comblant uniquement les déficits de financement des infrastructures.

¹⁰ L'Afghanistan en est un exemple. Le Président Ashraf Ghani a créé le Conseil supérieur d'urbanisme qui regroupe douze agences nationales dont les programmes se recoupent à propos de l'espace urbain.

La présente politique reconnaît que la **pratique urbaine mondiale** (PUM)¹¹ de la BID, devra servir de banque de connaissances qui fournit aux pays membres, outre les financements pour les infrastructures, des orientations sur les bonnes pratiques et les connaissances, et incarne le rôle de courtier de la connaissance par le partage des bonnes pratiques et des leçons apprises de pays comparables à ceux de la BID. Plusieurs mesures sont donc prévues pour que la PUM de la BID puisse remplir ce rôle en se servant des outils existants et en développant des systèmes et des bonnes pratiques en matière de gestion, directement ou conjointement avec des partenaires au développement, tels que le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Fondation Bill & Melinda Gates et Cities Alliance.

II. Définitions

▪ **Urbanisation**

Taux de croissance urbaine annuelle d'un pays donné, dérivé de la croissance naturelle de la population des zones urbaines, de la migration du milieu rural vers le milieu urbain et des réfugiés dans certaines circonstances.

▪ **Économies d'agglomération**

Avantages économiques découlant de la co-implantation des personnes dans des milieux urbains denses, qui favorisent la convergence des marchés de production et de consommation, l'innovation et l'échange de savoir-faire comme moyen de promotion de la croissance économique et de réduire la pauvreté.

▪ **Bidonvilles urbains**

Résultat de marchés fonciers dysfonctionnels et de marchés du travail hautement fonctionnels où les contraintes de l'offre foncière sont submergées par des marchés du travail fluides et mobiles qui incarnent une demande croissante.

▪ **Villes durables**

Villes qui répondent au triple objectif de la durabilité économique, sociale et environnementale ou qui satisfont les besoins de la génération actuelle, sans compromettre la capacité de satisfaire les besoins des générations futures.

¹¹ La **pratique urbaine mondiale** (PUM) est l'unité urbaine basée au siège de la BID au niveau du Département des Infrastructures Economiques et Sociales en charge de promouvoir l'innovation, le renforcement de capacités et les bonnes pratiques en cours dans le secteur urbain. La PUM apporte un appui technique aux unités opérationnelles basées dans les bureaux régionaux de la Banque.

- **Villes inclusives**

L'inclusion urbaine consiste à rendre accessibles les produits de première nécessité, tels que le logement, l'eau et l'assainissement ; garantir l'égalité des droits et la participation de tous, y compris les plus marginalisés ; créer des emplois et permettre à tous les résidents des villes de profiter des avantages de la croissance économique (Banque mondiale).

- **Nouveau Programme pour les Villes**

Le Nouveau Programme pour les Villes représente une vision partagée pour un avenir meilleur et plus durable, dans lequel toutes les personnes ont des droits égaux et un accès égal aux avantages et aux opportunités que les villes peuvent offrir, et dans lequel la communauté internationale reconsidère les systèmes urbains et la forme physique des espaces urbains pour y parvenir (ONU-Habitat).

- **Politique urbaine nationale**

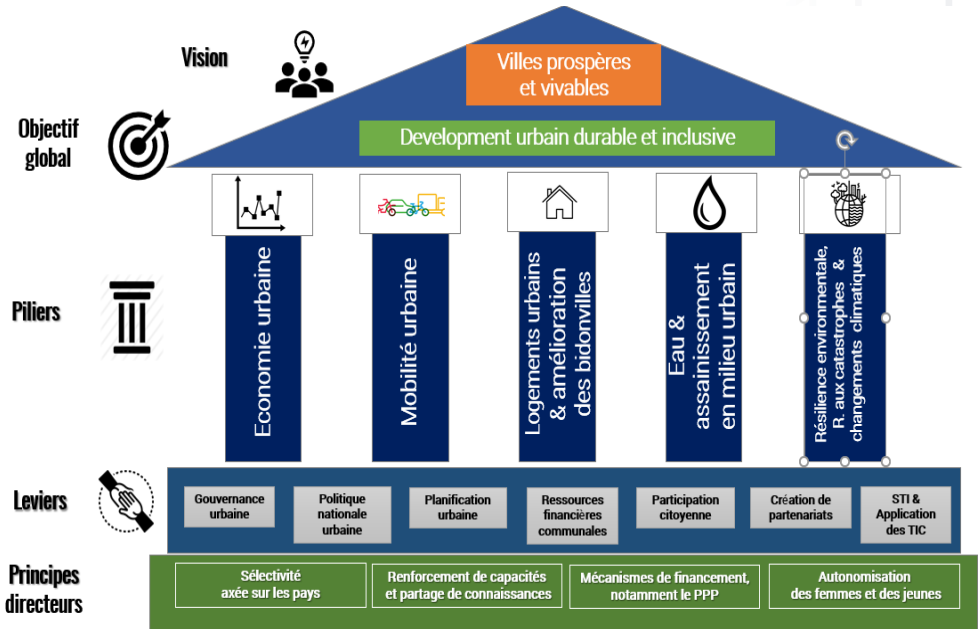
Ensemble cohérent de décisions découlant d'un processus délibéré mené par un gouvernement donné en vue de coordonner et rallier divers acteurs autour d'une vision et d'un objectif communs qui favoriseront un développement urbain plus transformateur, productif, inclusif et résilient à long terme (Cities Alliance).

III. Portée

9. La présente politique est conçue pour remplir trois fonctions clés, à savoir (i) dégager un cadre pour l'élaboration avec les pays membres de programmes et de projets propres à favoriser l'urbanisme durable et inclusif ; (ii) asseoir un cadre de coordination pour l'harmonisation des politiques sectorielles et thématiques pertinentes de la BID et la création de synergies avec d'autres interventions sectorielles ; et (iii) harmoniser la politique urbaine avec les politiques de la BID, notamment le Programme quinquennal du Président et la Stratégie décennale, en tant que cadre directeur. Elle sert également de base pour des échanges de vues et l'établissement de partenariats pour la promotion d'un urbanisme durable et inclusif avec d'autres banques multilatérales de développement, des organisations internationales, des organisations de la société civile et le secteur privé.

10. Le développement urbain durable et inclusif est le thème principal de la présente politique urbaine. La politique repose sur cinq piliers qui contribuent à la réalisation sous différentes manières d'un urbanisme durable et inclusif. Ces piliers sont l'économie urbaine, la mobilité urbaine, le logement urbain, l'amélioration des bidonvilles, l'eau et l'assainissement en milieu urbain, la résilience environnementale et la résilience aux catastrophes et aux changements climatiques.

Graphique 1 : Cadre de la politique urbaine



Pilier 1 : Économie urbaine

11. Le premier pilier de la présente politique est l'économie urbaine. Sans une économie urbaine dynamique, les villes des pays membres de la BID seront incapables de créer des emplois, générer des recettes, garantir des services urbains durables et inclusifs. Dépourvus de moyens de subsistance pour subvenir à leurs besoins, les résidents des villes ne seront pas en mesure de payer les services urbains. La situation exigerait des subventions généralisées, ce qui n'est pas durable et empêcherait la ville d'être inclusive en raison de son incapacité à étendre ses réseaux de services vers les nouveaux migrants urbains.

L'économie urbaine nécessite une approche proactive pour l'urbanisation. De nombreuses villes des pays membres de la BID manquent de terrains correctement desservis pour les activités industrielles et de fabrication. La présente politique préconise le soutien à l'aménagement de parcs d'entreprises municipaux qui offrent l'avantage de la co-implantation. Une infrastructure de haute qualité adaptée aux activités industrielles peut être fournie de manière rentable et les entreprises bénéficieront aussi bien de l'innovation que des réseaux de services de la co-implantation.

12. Les parcs d'entreprises municipaux peuvent être utilisés pour favoriser le développement du secteur privé et couvrir les services offerts sur place, tandis que les communes investiront dans la réalisation d'infrastructures au-delà de leurs parcs. Ces

investissements serviront à la création d'un environnement économique favorable à l'établissement de chaînes de valeur mondiales pour une production à plus forte valeur ajoutée dans les pays qui cherchent à passer d'une économie agraire à une économie industrielle et axée sur les services. Pour ce faire, les pays doivent également disposer d'analyses de marché rigoureuses et favoriser la participation active du secteur privé pour valider la demande sur le marché.

13. D'autres interventions pourraient inclure (i) la restauration du patrimoine culturel, notamment les biens dans les quartiers historiques des villes et (ii) l'investissement dans la mise à niveau des quartiers commerciaux existants pour réduire l'encombrement, améliorer la productivité et attirer de nouveaux investissements privés. Enfin, le recyclage et les emplois verts seront encouragés autant que possible.

Pilier 2 : Mobilité urbaine

14. Les effets négatifs de l'urbanisation se manifestent souvent par l'encombrement qui entrave la productivité des entreprises, augmente les accidents de circulation et leurs victimes, et appauvrit la qualité de vie des résidents des villes, notamment en raison de la pollution de l'air. La mobilité urbaine peut être améliorée grâce au soutien à la préparation de plans de mobilité urbaine durable, l'adoption de moyens de transport non-motorisés, notamment les trottoirs et les pistes cyclables.

La présente politique appuiera la mise à niveau des routes urbaines, le renforcement des transports en commun, la création des espaces de stationnement hors des voies de circulation, et l'amélioration de la circulation par une signalisation moderne, des systèmes de gestion de la circulation renforcés, et un trafic amélioré dans les intersections et les chaussées rétrécies. Les plans d'urbanisme doivent prévoir toutes les interventions ci-dessus pour permettre un développement axé sur le transport et assurer aux groupes de logements l'accès sûr, propre et abordable aux moyens de transport.

Pilier 3 : Logement urbain et amélioration des bidonvilles

15. Alors que le logement est un bien privé, les marchés du logement dans de nombreux pays membres de la BID souffrent d'un manque important en logements formels et de larges segments de la population urbaine vivent dans des établissements informels et des bidonvilles. La présente politique préconise des mesures pour renforcer l'offre en logements abordables, mettre à niveau les établissements spontanés et les bidonvilles, adopter des politiques et créer un environnement propice devant favoriser la participation du secteur privé aussi bien à l'offre qu'à la demande. Lorsqu'un marché en difficulté empêche les ménages à faibles revenus d'accéder au logement formel, des subventions ciblées seraient justifiées, à condition qu'elles n'entraînent pas l'augmentation de la demande au détriment de l'offre, auquel cas les prix du logement grimperont encore plus.

16. De nombreuses villes des pays membres de la BID auront besoin de l'appui de la BID pour élaborer des politiques de logement et des stratégies d'intervention solides et obtenir les financements nécessaires à un ensemble de solutions dont beaucoup peuvent être utilisées pour attirer les investissements privés indispensables au marché du logement. Le marché locatif qui offre des opportunités pour le partenariat avec le secteur privé, reste sous-exploité. De vastes étendues des domaines publics dans les villes sont sous-utilisées et même inexploitées. Elles peuvent être efficacement utilisées pour accroître la construction de logements à condition de les diviser en zones, de les doter de l'infrastructure nécessaire et de les aménager pour les promoteurs privés qui y érigeront des immeubles propres à l'habitation moyennant des coûts faibles pour compenser la valeur des terrains publics utilisés.

Pilier 4 : Eau et assainissement en milieu urbain

17. Si quelques pays membres de la BID ont atteint les cibles des Objectifs de développement durables et jouissent de niveaux élevés de couverture en eau et en assainissement, de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure sont très en retard et ont besoin de solutions durables qui, non seulement, permettent un meilleur accès aux services, mais garantiront également la capacité de les payer. Face à des niveaux élevés d'eau non-facturée dans de nombreux pays membres de la BID et des pénuries d'eau aiguës, notamment au Moyen-Orient, des efforts pour assurer la sécurité et la conservation de l'eau, un système amélioré de détection des pertes du réseau, des compteurs prépayés et d'autres moyens seront explorés pour identifier les solutions appropriées à utiliser dans les pays où les besoins de développement peuvent varier considérablement. Des technologies et des approches de gestion innovantes, notamment des systèmes de contrôle et d'acquisition de données (SCADA) pour les services d'eau, la sectorisation (DMA), les technologies transformatrices d'assainissement, associées à la gestion des boues fécales seront utilisées en collaboration avec les partenaires de développement pour la promotion de l'efficacité énergétique, de l'équilibre financier et de l'innovation dans les systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement.

Pilier 5 : Résilience environnementale et résilience aux catastrophes et aux changements climatiques

18. Pandémie déclarée par l'Organisation mondiale de la Santé, la Covid-19 a paralysé l'économie mondiale, bouleversé la vie des personnes, et menace le développement durable dans toutes ses dimensions. Les zones urbaines sont les épices de l'épidémie avec plus de 95 pour cent des cas confirmés¹². En quelques mois seulement, la pandémie a radicalement transformé les modes de vie, de travail, de shopping et de socialisation à travers le monde¹³. Face aux pandémies, telles que la Covid-19, les villes, notamment les grandes villes

¹² UN-Habitat (2020) UN-Habitat COVID-19 Response Plan ;

https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/04/final_un-habitat_covid-19_response_plan.pdf

¹³ Johns Hopkins University Center for Systems Science Engineering (2020) COVID-19 Dashboard; <https://coronavirus.jhu.edu/map.html>

densément peuplées, auront besoin de nouveaux outils d'évaluation, de directives d'aménagement, d'investissements et d'autres formes d'appui à la préparation aux catastrophes, qui aideront à renforcer leur résilience aux effets des catastrophes naturelles sur la santé et à s'en rétablir. Une étude récente publiée par l'OMS et l'ONU-Habitat a démontré les liens étroits entre la santé d'une part et l'urbanisme et l'aménagement du territoire d'autre part¹⁴.

19. De nombreux pays membres de la BID sont très vulnérables aux effets des changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Si aucune mesure n'est prise, l'élévation du niveau de mer pourrait submerger des villes qui abritent 164 millions de personnes dans quarante-quatre pays membres de la BID¹⁵. Par ailleurs, de grandes parties de l'Asie de l'Ouest et de l'Asie du Sud-Est où sont situés des pays membres de la BID, sont confrontées à des risques sismiques élevés et nécessitent l'appui par des outils et des financements destinés à la gestion des risques de catastrophe afin de renforcer leur résilience. Il s'agit, entre autres formes d'appui, d'investissements physiques dans les structures de protection contre les inondations et l'infrastructure de drainage, de la modernisation des codes du logement et de la construction et de les rendre conformes aux normes internationales en matière de résilience aux catastrophes, et de l'adoption de politiques de gestion des risques de catastrophe et de programmes d'assurance propres à minimiser les pertes en vies humaines et les dommages aux biens, ainsi qu'à faciliter le rétablissement.

20. La présente politique prône l'appui aux villes pour l'utilisation de stratégies d'adaptation face aux effets des changements climatiques et soutient également les avantages des investissements urbains dans divers domaines pour contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques. Ce sont des mesures qui prévoient, entre autres, des audits énergétiques pour détecter et réduire la consommation en énergie dans les villes, réduire les coûts encourus par les communes et les émissions qui se rapportent à l'utilisation de l'énergie. Plusieurs études ont révélé que les villes représentent 75 pour cent de l'énergie utilisée dans un pays donné¹⁶. Des mesures visant à renforcer l'utilisation de technologies rentables de production d'énergie solaire et d'autres sources renouvelables constitueraient un filtre à appliquer à tout investissement dans l'infrastructure des villes proposées au financement par la BID. L'amélioration de la gestion des déchets solides ainsi que leur élimination écologique et l'incitation au recyclage et à l'utilisation des méthodes de réduction du volume des déchets destinés à l'enfouissement constitueraient des actions opérationnelles que la BID peut appuyer dans les pays membres afin de promouvoir la durabilité et la résilience environnementale. Enfin, la présente politique du secteur urbain servira d'outil pour la promotion de la gestion et l'atténuation des risques de catastrophe dans les projets urbains alignés sur les orientations prévues dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

¹⁴ UN-Habitat & WHO: Integrating health in urban and territorial planning. A Source Book (June 2020).

¹⁵ SESRIC 2019.

¹⁶ Plusieurs sources, notamment l'Agence internationale de l'énergie, septembre 2016.

21. L'approbation de la présente politique constituera une opportunité unique pour établir des **pratiques mondiales axées sur un modèle opérationnel de développement urbain intégré** dans le cadre de la Stratégie urbaine. Étant donné que tous les autres secteurs interviennent à différents niveaux dans l'espace urbain, la Stratégie urbaine peut prendre la forme d'une plateforme qui met en lien toutes les autres stratégies thématiques et sectorielles et favorisera leur synergie dans le même cadre opérationnel pour assurer aux interventions de la banque la plus grande efficacité et l'impact de développement le plus profond.

III-1 Leviers de la politique urbaine

III-1-1- Gouvernance urbaine

22. La bonne gouvernance urbaine est l'un des éléments les plus vitaux du Nouvel agenda urbain. Plusieurs formes d'appui sont nécessaires pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles et parvenir à une meilleure gouvernance urbaine, asseoir des normes, établir des règles justes et équitables, et garantir l'inclusion des personnes pauvres et marginalisées qui, traditionnellement, ont une participation limitée dans la formulation de politiques locales et la gestion des affaires des villes. La bonne gouvernance urbaine comprend des domaines tels que :

- la responsabilité/transparence concernant la conduite des municipalités dans leurs relations avec les institutions gouvernementales nationales et les citoyens ;
- les relations avec les organisations de la société civile et le secteur privé ;
- le cadre juridique/ réglementaire du développement urbain ;
- la mise en œuvre d'une politique progressive et graduelle de décentralisation ;
- des actions claires et coordonnées aux niveaux national, régional et communal, conformément à la loi ;
- des relations intergouvernementales en matière fiscale ;
- la responsabilité/ transparence au sujet des actions des communes dans leurs rapports avec les institutions nationales et les citoyens ; et
- des relations avec les organisations de la société civile et le secteur privé.

III-1-2- Politique urbaine nationale

23. Comme nous l'avons noté précédemment, les politiques urbaines nationales sont la pierre angulaire du Nouvel agenda urbain. Il serait important d'améliorer leur profil, de renforcer leur portée et de suivre leur mise en œuvre dans pratiquement tous les pays membres de la BID. Leurs objectifs sont :

- de favoriser la coordination politique et institutionnelle dans l'espace urbain à travers tous les établissements urbains d'un pays donné ;

- d'avoir potentiellement une portée plus large et inclure des objectifs relevant de la politique nationale, tels que la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, mais elles peuvent aussi être plus spécifiques à un secteur, en mettant l'accent sur la politique du logement, la politique d'aménagement urbain, les aspects de la décentralisation et d'autres domaines, selon le pays ; et de servir éventuellement au suivi de la réalisation des ODD, du Nouvel agenda urbain et d'autres objectifs, cibles et indicateurs au niveau mondial, national ou du projet.

III-1-3- Planification urbaine

24. La planification urbaine est l'élément central d'une gestion urbaine rationnelle et de la planification de la croissance des villes. Les problèmes typiques auxquels sont confrontés les pays en développement sont les suivants : (i) des lois et réglementations obsolètes en matière de planification ; (ii) des conflits entre différents niveaux/ instruments de planification urbaine et leurs organes d'exécution mandatés ; (iii) le manque de volonté ou de capacités d'appliquer et de faire appliquer les directives de planification urbaine ; (iv) la rigidité dans l'application des dispositions du plan urbain dans des situations d'urbanisation rapide où l'utilisation des terres change chaque année ; (v) des financements et des ressources humaines insuffisants pour l'élaboration de programmes de travail annuels ainsi que pour la préparation et la supervision de la mise en œuvre des plans d'aménagement ; et (vi) une faible capacité en ressources humaines et un manque de normes pour la planification urbaine et les planificateurs dans le pays. L'aménagement urbain judicieux permet de :

- contribuer à la coordination de l'aménagement du territoire aux niveaux national, régional et local ;
- prévenir ou atténuer l'étalement urbain incontrôlé ;
- favoriser la croissance urbaine en préconisant la libération des terres publiques et des plans d'aménagement de zones en fonction des besoins d'expansion d'une ville ;
- garantir l'adéquation de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources nécessaires pour la ville et des capacités de l'infrastructure qui s'y rapporte pour supporter les charges actuelles et prévues ;
- protéger les zones écologiquement fragiles des intrusions et des utilisations abusives du fait de l'urbanisation ;
- assurer des services adéquats pour les logements résidentiels et en zones commerciales afin de promouvoir la qualité de vie et les moyens de subsistance ;
- favoriser les espaces verts et autres espaces publics, des quartiers sûrs avec des marges de recul pour les bâtiments et des couloirs de transport ; et
- favoriser l'inclusion des groupes défavorisés grâce à des processus consultatifs participatifs et l'adoption d'éléments de conception urbaine qui répondent à leurs besoins.

III-1-4- Ressources financières communales

25. Des ressources financières communales sont essentielles pour les villes et leurs habitants et donc pour l'élaboration et la mise en œuvre de la présente politique. Les problèmes typiques auxquels sont confrontés les pays en développement sont les suivants : (i) insuffisance des autorités chargées de l'affectation des recettes pour lever les recettes nécessaires à l'affectation des dépenses ; (ii) l'incapacité à fixer l'assiette et le taux des recettes locales ; (iii) des transferts budgétaires insuffisants et inéquitables ; (iv) des capacités locales faibles en matière de hiérarchisation et de préparation d'investissements communaux bancables ; (v) des obstacles juridiques ou financiers dans l'accès aux crédits disponibles sur le marché ; et (vi) les passifs des entreprises communales comme les services des eaux. Il sera tenu compte de considérations liées aux ressources financières communales dans toutes les opérations urbaines, notamment pour ce qui est des coûts des investissements, de l'impact budgétaire, des capacités d'exploitation et de maintenance, de la budgétisation des actifs réalisés grâce au financement de la BID, et de la gestion rationnelle continue des actifs pour éviter leur dépréciation accélérée.

III-1-5- Participation citoyenne

26. La participation citoyenne est essentielle pour le Nouveau Programme pour les Villes car les administrations locales sont les pourvoyeurs de services de première ligne aux citoyens et permettent au gouvernement central d'atteindre et de répondre aux besoins de ses citoyens. Une bonne participation des citoyens et leur consultation permettent (i) d'améliorer la responsabilité des administrations locales en faveur des citoyens ; (ii) d'améliorer les interventions au titre des projets par la planification participative et l'identification des investissements prioritaires ; (iii) de favoriser l'inclusion et de veiller à la consultation de toutes les couches de la société et des groupes défavorisés ; et (iv) de renforcer la durabilité des investissements financés par la BID grâce à la forte appropriation locale.

III-1-6- Etablissement de partenariats

27. Les besoins énormes en financements pour le développement urbain dans les pays membres de la BID exigent des acteurs de développement une plus grande collaboration et la complémentarité des interventions. Au plan interne, ce sont tous les groupes de pratiques compétents de la BID qui doivent travailler en collaboration. Au-delà, la BID doit collaborer avec les partenaires de développement, les organisations de la société civile et le secteur privé. L'objectif ultime est d'améliorer l'efficacité, de partager les coûts, et d'éliminer ou de réduire substantiellement la duplication des efforts.

III-1-7- STI et applications des TIC

28. La science, la technologie et l'innovation, ainsi que les technologies de l'information et de la communication sont des éléments essentiels de toute stratégie destinée à créer des

conditions favorables, notamment pour la politique urbaine. La technologie avancée utilisée dans les systèmes de gestion informatisés, les technologies des systèmes d'information géographique, la téléphonie mobile, les technologies de participation des masses, le stockage nuagique de données et d'autres applications ont favorisé le développement de « villes intelligentes ». Les TIC peuvent contribuer à améliorer l'efficacité, la transparence, les communications, la responsabilité, la sécurité et la prise de décision politique, grâce à la capacité de répertorier et d'analyser de grandes quantités de données et d'informations, et de divulguer ce qui est approprié dans le domaine public. Voici quelques applications qui peuvent contribuer à favoriser un développement urbain durable et inclusif dans le cadre d'opérations urbaines :

- technologie et systèmes GPS pour surveiller les actifs et les inventaires municipaux (par exemple, l'utilisation des véhicules de service municipaux) ;
- la technologie SIG et les logiciels de planification urbaine pour planifier et éviter les conflits dans la réalisation d'infrastructures ; fournir des données et des informations spatiales, entre autres utilisations ;
- les systèmes informatiques sur la gestion des ressources financières de la commune sont devenus un outil essentiel pour améliorer la capacité de gestion des financements municipaux, améliorer les rapports et accroître la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics.

IV. Principes directeurs

29. Quatre principes directeurs sont adoptés pour mettre en œuvre efficacement la présente politique et aider les pays membres de la BID à atteindre le développement urbain inclusif et durable. Il s'agit de : (i) la sélectivité axée sur les pays ; (ii) le renforcement des capacités et le partage des connaissances ; (iii) les mécanismes de financement, notamment les partenariats publics-privés ; et (iv) l'autonomisation des femmes et des jeunes. Chaque principe est décrit ci-dessous en fonction de sa pertinence et de la manière dont il apportera une orientation et un soutien à la politique urbaine de la BID.

IV-1 Sélectivité axée sur les pays

30. Les pays membres sont à différents stades de développement et leurs capacités institutionnelles, leurs besoins en investissements sectoriels et priorités sont aussi différents. Des stratégies de partenariat pluriannuelles sont adoptées par la BID et les pays membres afin d'identifier et de hiérarchiser les besoins de développement les plus urgents et dégager les moyens nécessaires pour y répondre. Les contraintes de financement, la capacité d'absorption et les interventions en cours avec d'autres partenaires-donneurs affecteront invariablement les besoins de programmation au titre d'une stratégie de partenariat donnée. Le processus doit être mené au niveau des pays pour favoriser des liens solides avec les clients, ce qui permettra la préparation des programmes d'investissement et de développement sur la demande plutôt que sur la l'offre.

La présente politique prévoit donc la préparation d'une note sur le secteur urbain par la PUM une fois tous les deux ans, le calendrier devant coïncider avec la préparation d'un nouveau Document de Stratégie de Partenariat avec les Pays membres (DSPPM ; MCPS). Cette note permettra à la fois de mettre à jour les connaissances de la direction et du personnel de la PUM de la BID sur le secteur dans les pays, et de présenter analyse du secteur et des options de politique et d'investissement à prendre en compte par les contreparties des pays au titre des discussions de politique. Dans les pays membres où une forte demande existe, l'équipe de la PUM sera en mesure d'apporter des réponses ancrées dans son cadre de politique. Cependant, dans les pays membres où le développement urbain ne constitue pas une priorité élevée et compte tenu de l'exigence de sélectivité, aucune intervention ne sera prévue.

IV-2 Renforcement des capacités et partage des connaissances

31. Outre le financement des infrastructures, les pays membres de la BID ont besoin d'un appui pour renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines nécessaires aux services à fournir, à la création des biens à exploiter et à leur entretien au fil du temps, à l'amélioration des systèmes de gestion et de suivi, qui sont tous essentiels pour le développement urbain durable et inclusif. C'est pourquoi l'équipe de la PUM analysera et évaluera au titre des interventions de la BID les capacités institutionnelles et humaines des pays membres et identifiera les manques qui pourraient entraver la mise en œuvre réussie des biens financés par la BID et leur exploitation durable. Si nécessaire, il sera prévu dans chaque intervention de développement urbain de la BID un élément pour le renforcement des capacités, qui peut comprendre des équipements et des installations des STI et des TIC, des formations, des trousseaux à outils et des manuels d'exploitation selon le cas.

L'équipe de la PUM s'assurera dans un premier temps de l'exploitation optimale des guides, manuels ou trousseaux à outils de bonnes pratiques, qui pourraient être promus par la recherche et le développement. Les projets pilotes réussis pourraient être diffusés et intégrés dans d'autres municipalités par le biais de la division Partenariat Croisée (Reverse Linkage) de la BID. En collaboration étroite avec ONU-Habitat, la Fondation Bill & Melinda Gates, Cities Alliance et d'autres partenaires au développement, ce mécanisme permettra d'éviter les duplications inutiles dans les interventions destinées à répondre aux besoins urgents en termes de capacités de développement urbain dans les pays membres.

IV-3 Mécanismes de financement, notamment le partenariat public-privé

32. De nombreux mécanismes de financement du développement en général et du développement urbain en particulier sont apparus ces dernières années. Certains sont conçus pour favoriser la participation du secteur privé à l'investissement par des contrats axés sur la performance ou par d'autres moyens. Les sociétés de services énergétiques connaissent un essor dans le domaine de l'éclairage public des villes. Elles investissent dans le remplacement des lampes à incandescence inefficaces par des lampes LED plus efficaces dont beaucoup sont alimentées à l'énergie solaire. Les flux de paiement qu'effectuent les communes aux fournisseurs d'électricité nécessaire à l'éclairage public sont titrisés et utilisés par les sociétés

de services énergétiques pour récupérer l'investissement initial, plus une marge, sur un délai de sept ans en moyenne. La propriété des nouveaux lampadaires LED sera transférée par la suite à la commune et deviendront des actifs qui lui appartiennent, y compris les économies de coûts qu'ils génèrent.

33. Les obligations à impact sur le développement et les obligations à impact social constituent un autre mécanisme de financement, en vertu desquels un investisseur effectue un apport en capital moyennant un retour sur investissement marginal à condition d'obtenir des résultats de développement prédéfinis satisfaisants. Ces mécanismes de financement sont utilisés pour lever des fonds des marchés de capitaux de manière innovante. Un autre mécanisme de financement est le prêt au développement de politiques et des institutions (subventions axées sur la performance) en vertu duquel l'obtention de résultats de développement convenus (exemple : accès accru à l'eau potable) déclenchera des paiements au profit des communes plutôt que de financer les entrepreneurs pour réaliser des projets d'infrastructure dont certains ne bénéficient pas aux populations cibles pour diverses raisons. Ces opérations se sont avérées moins coûteuses et fonctionnent plus efficacement. Elles permettent de mettre l'accent sur les résultats du développement plutôt que sur la réalisation de l'infrastructure. La présente politique invite l'équipe de la PUM à explorer et utiliser dans la mesure du possible et en collaboration avec leurs partenaires au développement aussi bien internes qu'externes des mécanismes de financement innovants adaptés aux demandes des pays membres. Enfin, l'utilisation des soukous verts sera également explorée.

IV-4 Autonomisation des femmes et des jeunes

34. Les femmes, les jeunes et d'autres groupes défavorisés sont souvent négligés dans l'identification et la programmation des projets d'investissement. De même, la conception de l'infrastructure n'est souvent pas adaptée à leurs besoins. Face au sérieux défi de la croissance démographique importante des jeunes dans de nombreux pays de la BID et au problème de chômage des jeunes dont beaucoup résident dans des villes, la présente politique a été conçue pour assurer l'intégration du principe directeur de l'inclusion aux travaux des pratiques urbaines mondiales.

Pour ce faire, de nombreux outils et mécanismes peuvent être utilisés. Ils comprennent la planification participative qui consiste à faire participer les femmes et les jeunes à travers les représentants de leurs organisations de la société civile aux consultations ; la conception inclusive en tant que norme de construction des parcs publics, des installations et services publics de la ville (exemple : l'eau) et de l'infrastructure financés par la BID ; et les outils et les mécanismes nécessaires aux villes pour améliorer la participation active des femmes et des jeunes en qualité de décideurs et pas seulement en tant que bénéficiaires des projets. L'objectif ultime est d'intégrer ces outils et mécanismes ainsi que les approches éprouvées qui favorisent une plus grande participation et la contribution des groupes défavorisés à leur propre développement urbain, ce qui valorisera et assurera la durabilité des interventions de la BID dans les pays membres.

V. Rôles et Responsabilités

35. Les principaux rôles et responsabilités des parties prenantes à la présente politique sont définis au titre des éléments et des mesures de facilitation nécessaires à la mise en œuvre réussie de la politique. Les détails spécifiques seront élaborés dans la stratégie opérationnelle. La politique sera mise en œuvre par la BID en étroite collaboration avec d'autres membres affiliés au groupe. Aux fins de la mise en œuvre de la présente politique, la BID renforcera ses capacités internes par des spécialistes en développement urbain et d'autres compétences pertinentes nécessaires. Ces ressources permettront à la banque d'assumer la croissance des activités au titre des interventions de développement et de répondre aux attentes énoncées dans la présente politique concernant le développement et la gestion des connaissances par les pratiques mondiales. La présente politique sera mise en œuvre par l'équipe de la PUM rattachée à la division de l'Infrastructure sociale du département des Infrastructures économique et sociale.

VI. Politiques connexes

36. Cette politique s'inscrit dans les objectifs de promotion d'un développement urbain durable et inclusif énoncés dans le Programme quinquennal du Président et la Stratégie décennale de la BID. Elle prône une approche intelligente et intégrée à adopter par toutes les politiques des pratiques mondiales dans les projets et les opérations dans le milieu urbain. Étant donné que pratiquement toutes les questions d'intérêt national (santé, éducation, changements climatiques, cohésion sociale, etc.) englobent l'espace urbain, la présente politique se veut une plateforme qui renforce plusieurs politiques sectorielles et thématiques de la BID pour l'espace urbain et permet à l'équipe des pratiques mondiales de la banque (i) d'assurer une meilleure synergie entre les politiques sectorielles et thématiques qui concernent l'espace urbain et (ii) de garantir l'efficacité et d'optimiser l'impact de développement en aidant les pays membres à atteindre leurs Objectifs de développement durable.

37. Du côté opérationnel, la présente politique recoupe tous les documents stratégiques et de politiques thématiques/globaux pertinents et de toute politique ou stratégie qui peut être en vigueur en même temps qu'elle. La politique leur sert également d'interface. Parmi ces politiques celles de l'agriculture et du développement rural, des science-technologie-innovation, de l'énergie, du transport, des technologies de l'information et de la communication, de l'eau, du partenariat public-privé (ces deux dernières étant en préparation), de la santé, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté, du développement de partenariat, de mobilisation de ressources, de la gestion des fonds fiduciaires, de la participation des masses, du renforcement des capacités, des changements climatiques, de la gestion des connaissances, de la coopération et de l'intégration régionales, du mécanisme Reverse Linkage, de l'autonomisation des femmes, du développement des jeunes, des organisations non-gouvernementales, de la gestion des risques de catastrophe et de résilience, et de la participation de la société civile.

VII. Historique des versions

38. Il s'agit de la première politique du secteur urbain dans l'histoire de la BID et elle est préparée pour être examinée par le Conseil d'administration (BED). Elle sera revue périodiquement, (conformément aux directives opérationnelles), pour évaluer l'expérience de sa mise en œuvre et son impact global sur la réalisation des Objectifs de développement durable et la facilitation d'un développement urbain durable et inclusif. Les revues permettront de tirer des leçons et de faire le point sur les résultats obtenus et les défis rencontrés. Elles dégageront des recommandations qui peuvent dicter la modification de la politique elle-même ou de la stratégie de mise en œuvre dont elle sera assortie, l'objectif étant d'assurer son accord avec l'orientation stratégique de la BID.

39. La présente politique entrera en vigueur dès son approbation par le Conseil des Directeurs exécutifs de la banque. Une dérogation peut être obtenue pour toute disposition de la politique, sous réserve d'une proposition à cet effet validée par le Président de la BID et examinée et approuvée par le Conseil des Directeurs exécutifs.

